

# RENTRÉE SCOLAIRE 2022

## Les Régions engagées pour l'Éducation et l'Orientation

31 août 2022

**Contact presse**

Violaine Hacke

Tel : 06 28 47 53 55

[vhacke@regions-france.org](mailto:vhacke@regions-france.org)



En cette rentrée scolaire 2022, les Régions, dans leur compétence éducative, sont mobilisées pour répondre aux défis du présent, ceux de l'inflation et du pouvoir d'achat, de la flambée de l'énergie, du changement climatique, des compétences...



Nous sommes fiers de témoigner de leur engagement pour assurer le meilleur service aux quelque 2,26 millions de lycéens, comme à l'ensemble de la communauté éducative.

L'Éducation est plus que jamais le cœur de métier des Régions.

Bâti scolaire, restauration, transport, numérique éducatif, aides sociales : cette ambition est partagée par nos 18 Régions, en métropole comme en outre-mer, dans les lycées d'enseignement général et technologique comme dans les lycées professionnels.

Ce discours, nous le tiendrons cet automne dans le cadre de la concertation sur l'école que le gouvernement s'est engagé à ouvrir. Les Régions entendent travailler dans une relation de confiance avec l'État, et être force de proposition, dans une réelle co-construction. C'est l'esprit des propositions de notre Livre Blanc pour aller au bout du transfert de la compétence Orientation, pour faciliter l'ouverture des établissements, ou pour confier à la Région la maîtrise de la carte des formations initiales de la voie professionnelle.

Ce dossier de rentrée vous présente de multiples exemples d'actions innovantes conduites par les Régions dans le domaine de l'Éducation et de l'Orientation.

Au service de la réussite de tous nos jeunes.

Bonne rentrée !

**François Bonneau**

Président de la Commission  
Éducation-Orientation-Formation-Emploi

**Carole Delga**

Présidente de Régions de France

## Sommaire

- 5 **Les politiques d'éducation des Régions en 10 indicateurs**
- 6 - 12 **Les Régions soutiennent le pouvoir d'achat**
- 13 - 15 **Une tarification des cantines au plus juste**
- 16- 21 **Les économies d'énergie dans les bâtiments scolaires**
- 22 - 27 **Les mesures prévues face à la pénurie de chauffeurs dans les transports scolaires**
- 28 - 29 **La mise en œuvre de la nouvelle autorité fonctionnelle sur les adjoints gestionnaires**
- 30 **Un nouveau cadre sanitaire**
- 31 - 35 **Focus sur la compétence orientation : une expérimentation prometteuse**
- 36 - 37 **Les premiers résultats de l'enquête sur la compétence orientation**

# LES POLITIQUES D'ÉDUCATION DES RÉGIONS EN 10 INDICATEURS

Source : Observatoire des politiques régionales



**3 639**

**NOMBRE DE LYCÉES**  
Enseignement général / technologique  
professionnel / EREA



**2,26 M**

**NOMBRE DE LYCÉENS  
À LA RENTRÉE** M : Millions



**46 791 105 m<sup>2</sup>**

**SURFACE TOTALE DES LYCÉES**  
Régions métropolitaines



**52 594**

**NOMBRE D'AGENTS\* DANS  
LES LYCÉES** Régions métropolitaines

\* Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements  
d'Enseignement (ATTEE) en équivalent temps plein (ETP)



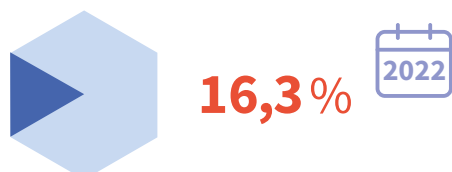
**4,1 Mds€**

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT  
DES RÉGIONS EN FAVEUR DE  
L'ENSEIGNEMENT** Mds € : Milliards d'euros  
Soit 1 814 € en moyenne par lycéen



**3,4 Mds€**

**BUDGET D'INVESTISSEMENT  
DES RÉGIONS EN FAVEUR DE  
L'ENSEIGNEMENT** Mds € : Milliards d'euros  
Soit 1 504 € en moyenne par lycéen



**16,3%**

**PART DU BUDGET DES RÉGIONS  
CONSCRÉE À L'ENSEIGNEMENT**  
Lycéens et étudiants



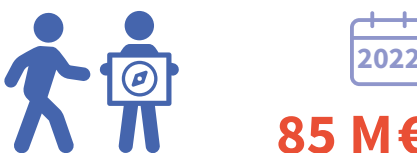
**74%**

**PART DES LYCÉES CONNECTÉS À  
UN DÉBIT SUPÉRIEUR À 100Mb**  
Régions métropolitaines incluant Ile-de-France



**2,1 M**

**NOMBRE D'ÉLÈVES TRANSPORTÉS  
AU QUOTIDIEN PAR LES RÉGIONS**  
Hors agglomération et hors Île-de-France M : Millions



**85 M€**

**BUDGET CONSACRÉ À  
L'ORIENTATION TOUT AU LONG  
DE LA VIE** M € : Millions d'euros



## LES RÉGIONS SOUTIENNENT LE POUVOIR D'ACHAT

Face à la hausse des prix, les Régions renforcent leurs aides individuelles et collectives en cette rentrée 2022, dans la limite de leurs marges de manœuvre financière.

Objectif : contenir le plus possible le coût de la rentrée pour les familles.

Les Régions sont engagées depuis de nombreuses années dans l'aide financière aux familles, par l'achat des manuels scolaires et des équipements professionnels et numériques, par la restauration, l'internat et les transports scolaires, via les cartes jeunes ou encore les dispositifs de mobilité internationale.

### Quelques Régions exemplaires

#### PAYS DE LA LOIRE UN ENGAGEMENT AU CÔTÉ DES FAMILLES ET DES ÉLÈVES

Pour la deuxième année consécutive, la Région Pays de la Loire offre un ordinateur portable à tous les lycéens entrant en classe de Seconde et aux élèves de 1<sup>ère</sup> année de CAP dans les établissements publics comme privés relevant de la compétence régionale. Cet outil individuel à des fins pédagogiques accompagnera les jeunes tout au long de leur scolarité et au-delà. Budget 2022 : 24 M€.

L'aide à l'acquisition du premier équipement professionnel – outils et tenues nécessaires à la formation – concerne plus de 200 spécialités relevant de l'enseignement professionnel et technologique, sous statut scolaire. Elle allège ainsi de manière significative la charge supportée par les familles pour l'acquisition de ce matériel. Budget 2022 : 2,7 M€.

Le dispositif mis en place pour lutter contre la pré-

carité menstruelle a rencontré un vif succès auprès des jeunes filles. Il sera poursuivi en 2022.

Budget 2022 : 600 000 €.

Le Fonds social lycéen régional s'adresse à tous les élèves de l'enseignement public et privé. Ce fonds constitue une aide à la prise en charge des frais liés à la scolarité : hébergement, restauration et transport pour l'essentiel. La répartition de cette enveloppe est laissée à l'appréciation de l'établissement qui s'appuie sur une commission d'examen des demandes et l'avis de l'assistant de service social.

Budget 2022 : 700 000 €.

+ d'informations [gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr)



#### LA RÉUNION LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

À compter de la rentrée scolaire 2022-2023, la Région Réunion, consciente de l'impérieuse nécessité de l'égalité des chances entre filles et garçons, a souhaité mettre en place le dispositif de « Lutte contre la précarité menstruelle ».

L'objectif est de permettre aux lycéennes de vivre sereinement la période des règles et de les dépanner au cours de leurs temps scolaire. Pour ce faire, la collectivité accorde aux lycées une subvention pour l'achat de distributeurs de protections hygiéniques composées en majorité de coton biologique

et/ou matériaux naturels, ainsi que les approvisionnements nécessaires pour garantir la pérennisation de cette opération.

Pour cette première année d'expérimentation, la Région Réunion a engagé 200 000 € au service de ses 20 000 lycéennes.

+ d'informations [tatiana.cuvelier@cr-reunion.fr](mailto:tatiana.cuvelier@cr-reunion.fr)





## OCCITANIE ENGAGÉE POUR LE POUVOIR D'ACHAT

*La Région Occitanie est fortement engagée dans la lutte contre les déterminismes sociaux et l'amélioration du pouvoir d'achat des familles, pour la réussite des lycéen.ne.s scolarisé.e.s dans les 374 lycées publics et privés sous contrat.*

Avec la Carte Jeune Région, la collectivité préserve le pouvoir d'achat des familles à hauteur de 500 € en moyenne par an, à travers :

- Le prêt de 1,55 million de manuels scolaires
- La distribution de 160 000 premiers équipements en filières professionnelles, pour garantir un niveau d'équipement de qualité uniforme pour tous
- L'aide de 20 € à l'acquisition de livres de loisirs
- L'aide de 15 € à l'acquisition d'une licence sportive Associations Sportives – UNSS
- L'aide PSC1 (Prévention et Secours Civiques de Niveau 1)
- Les bons plans culture, sport et tourisme

**Par l'Ordi, un accompagnement pensé pour réduire la fracture numérique et favoriser les usages pédagogiques :** la Région fournit un ordinateur portable aux jeunes lycéens inscrits en seconde générale, technologique, professionnelle ou en 1<sup>ère</sup> année de CAP dans un établissement public ou privé sous contrat. Près de 61 500 bénéficiaires sont attendus cette année.

**Via la gratuité des transports scolaires :** depuis la rentrée 2021, le service de transport scolaire régional liO est gratuit de la maternelle à la terminale pour l'ensemble des élèves « ayant-droit » d'Occitanie.

**A travers le portail « Bons Plans », la nouveauté de la Carte Jeune Région en cette rentrée 2022 :** le portail « Bons Plans » ouvre le 1<sup>er</sup> septembre et viendra élargir les nombreux services déjà délivrés par la Carte Jeune Région.

**+ d'informations** [service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr)



## GRAND EST POUVOIR D'ACHAT ET POUVOIR DE SE FORMER

*Avec le « Lycée 4.0. » lancé depuis 2017, la Région Grand Est s'engage depuis plusieurs années en faveur de l'égalité des chances, du pouvoir d'achat des familles et du pouvoir des jeunes à se former.*

**Des ordinateurs offerts par la Région Grand Est**  
70 000 ordinateurs seront distribués lors de cette rentrée, soit 320 000 au total depuis le lancement du « Lycée 4.0 » en 2017.

**Des distributeurs de protections hygiéniques dans tous les lycées.** Les 354 lycées du Grand Est seront équipés afin de lutter contre la précarité menstruelle.

**Des trajets à prix réduits** La carte Fluo à 1 euro pour les moins de 26 ans garantit des réductions de 50 % sur l'ensemble des itinéraires TER en Grand Est, y compris les lignes à destination de Paris.

**Une cagnotte pour s'équiper responsable**  
Avec « Installe-Toit », les étudiants et les jeunes accompagnés pourront profiter d'un bon d'achat de 25 € valable dans les ressourceries partenaires.

**+ d'informations** [presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr)



## CENTRE-VAL DE LOIRE TOUJOURS PLUS LOIN DANS SON SOUTIEN

*Dès 1988, la Région Centre-Val de Loire est la première collectivité de France à s'engager pour la gratuité des manuels scolaires au sein des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, afin de garantir à tous l'accès à l'école de la République.*

Dans le même esprit, en cette rentrée, la Région renforce encore le pouvoir d'achat des familles à travers de nombreuses aides, accessibles via le site Yep's ([www.yeps.fr](http://www.yeps.fr)), dédié aux jeunes de 15 à 25 ans :

- **Gratuité des transports scolaires interurbains** grâce au réseau Rémi pour la 6<sup>e</sup> année consécutive.
- **Aide à l'équipement numérique**, jusqu'à -50 % de réduction pour l'achat d'un ordinateur neuf, pour un reste à charge, selon niveau de bourse, pouvant aller jusqu'à 20 €.
- **Aide financière de 50 € à l'acquisition du premier équipement professionnel**
- **Aide financière de 20 € pour faciliter l'inscription dans une association sportive.**

- **Cagnotte Culture de 20 € et de nombreux bons plans**, réductions sur les spectacles, concerts, festivals, places de cinéma, rencontres sportives, visites de musées, châteaux, parcs, jardins, sorties nature, achats de livres...
- **Gratuité de la carte Rémi Liberté Jeunes.** Cette carte offre des réductions de 50 à 66 % pour tous déplacements en train et en car Rémi en région, et vers les régions limitrophes, à l'exception de la Bourgogne-Franche-Comté.
- **Aide financière à la mobilité internationale Mobi-Centre**, attribuée aux étudiants qui réalisent au moins un stage professionnel de 4 semaines ou un séjour d'études de 2 mois, à l'étranger.
- **Aide financière pour louer son premier appartement**, destinée aux moins de 26 ans.

+ d'informations [kim.hamisultane@centrevallodeloire.fr](mailto:kim.hamisultane@centrevallodeloire.fr)



## NORMANDIE 60 M € SUR 3 ANS POUR LE PACK NUMÉRIQUE LYCÉEN

*La Région Normandie a lancé le Pack numérique lycéen à la rentrée scolaire 2021, avec l'objectif majeur de résorber en quelques années la fracture numérique pour les lycéens normands.*

Ce dispositif repose sur la distribution d'un ordinateur portable individuel à chaque élève entrant dans un lycée normand (lycéen de seconde générale, technologique et professionnelle et 1<sup>ère</sup> année de CAP), l'utilisation d'un ordinateur par le lycéen dans les activités liées à leur scolarité ou son épanouissement, ainsi qu'un accompagnement aux usages grâce à l'implication de toute la communauté éducative et au soutien des enseignants comme des parents

d'élèves. Une nouvelle vague de distribution d'ordinateurs démarre à la rentrée de septembre.

Cette enveloppe permet en outre de finaliser la mise à niveau du réseau WIFI des lycées publics, et de déployer le nouvel Espace Numérique de Travail (ENT), l'Educ de Normandie.

+ d'informations [laure.wattinne@normandie.fr](mailto:laure.wattinne@normandie.fr)







## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

### LES TARIFS DE RESTAURATION 2023 VOTÉS DÈS JUILLET ET UNE RÉPONSE À LA PRÉCARITÉ NUMÉRIQUE QUI TOUCHE CERTAINES FAMILLES

*Face aux problématiques de pouvoir d'achat et d'inflation, la Région a pris des décisions orientées par plusieurs objectifs concernant la restauration de ses élèves :*

- **L'équité dans les tarifs proposés aux usagers des différents lycées.** Tous les lycées appliquent les mêmes tarifs pour la restauration et l'hébergement. Les familles conservent le choix entre l'achat à la prestation ou celui au forfait permettant d'abaisser le coût du repas consommé pour ceux qui fréquentent le plus la restauration.

- **L'équilibre budgétaire pour permettre un maintien de la qualité des repas.** Afin de faire face à l'inflation tout en permettant aux établissements de maintenir la qualité des repas proposés aux élèves, la Région a fait le choix d'accroître les ressources des établissements pour la restauration. L'effort sera partagé entre la collectivité et les familles : après de nombreuses années de gel, les tarifs évolueront de 5 %. Et de son côté, la Région renoncera à une part de la participation des familles aux frais de personnel œuvrant en restauration (un effort régional de 0.7 M€ par an).

- **La prise en compte du pouvoir d'achat des plus modestes par une tarification sociale progressive.** Afin de permettre à chaque famille d'inscrire son enfant à la restauration ou à l'internat du lycée, la Région financera à hauteur de 3,3 M€/an des aides à la restauration et à l'hébergement pour 20 % de ses effectifs. À la rentrée, les aides aux familles de boursiers seront augmentées et un palier complémentaire d'aide régionale sera créé pour les familles non boursières dont les revenus se trouvent légèrement au-dessus des seuils des bourses de l'Éducation nationale.

Ce sont près de 3 500 familles qui pourront bénéficier d'une aide de la Région en plus des 13 000 déjà bénéficiaires. Parallèlement, la Région financera un dispositif d'appui aux établissements pour apporter une aide personnalisée aux familles que les lycées identifieront dans des situations ponctuelles.

*Par ailleurs, la crise de la Covid-19 a exacerbé les inégalités dans l'accès au numérique entre les lycéens. Parallèlement aux investissements (le budget consacré au numérique éducatif sera de 8 M€ en 2023), la Région s'est donc attaquée au dossier de la précarité numérique.*

**Elle met ainsi à disposition des établissements, publics et privés, des ordinateurs portables de prêt** à destination des élèves qui en auraient le plus besoin (de la seconde à la terminale, pour tous les niveaux de CAP et bientôt pour les BTS).

Ce dispositif, ORDIL, bénéficie d'un financement à 80 % des fonds européens.

**Enfin, la Région maintient le transport scolaire gratuit.** Sur son réseau TER, ses 113 lignes régulières Mobigo et ses 3 300 circuits scolaires, plus de 128 000 élèves sont transportés ou bénéficient d'une aide aux transports. Parmi ces élèves, 52 000 sont collégiens et 39 100, lycéens (chiffres année scolaire en cours).

De plus, la procédure a été adaptée pour simplifier la vie aux familles grâce à une inscription en ligne, l'envoi des cartes ou abonnements directement au domicile des élèves ou le suivi en temps réel des trajets en bus pour les familles.

**+ d'infos** [marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr)



## HAUTS-DE-FRANCE LE POUVOIR D'ACHAT DES JEUNES, UNE PRIORITÉ

*Toujours plus proche de ses jeunes, la Région Hauts-de-France continue d'accompagner collégiens, lycéens, étudiants et apprentis dans leur formation pour cette rentrée 2022. C'est pourquoi plusieurs dispositifs d'aide et d'accompagnement sont mis en place afin d'augmenter leur pouvoir d'achat.*

**La carte génération, des avantages tout au long de l'année scolaire pour les lycéens et apprentis :** 55, 100 et 200 € sont accordés pour l'acquisition de manuels scolaires et d'équipement professionnel selon les filières et les niveaux.

**Le Programme Régional de Réussite en Études Longues (PRREL) pour des dispositifs destinés à soutenir les jeunes issus de milieux modestes.** Ici, deux formules coexistent : la carte Génération #HDF et une bourse d'excellence en enseignement supérieur pouvant aller jusqu'à 5 000 € pour une année d'études.

**L'aide à la restauration pour les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur** comme de la filière Sanitaire et Sociale (échelons 3 à 7).

**La bourse Mermoz pour les jeunes ayant pour projet d'étudier à l'étranger ou d'y réaliser un stage.**

**Une bourse d'études pour les étudiants en formations sanitaires et sociales :** De 1 000 € à 7 500 € par an sont alloués selon les ressources financières du demandeur. Par ailleurs, le coût de la formation peut être pris en charge.

**Une aide spécifique pour des projets associatifs et solidaires portés par les étudiants.** La Région s'engage dans la limite de 40 % du coût total du projet et jusqu'à 10 000 €.

**Le Fonds de Solidarité pour les besoins exceptionnels des apprentis.** Ce Dispositif « Reprise des apprentis » permet à ceux qui sont confrontés à une rupture de contrat d'apprentissage, dont ils ne sont pas à l'initiative, de poursuivre leur formation dans le CFA en attendant de retrouver un nouveau contrat et/ou de se présenter à l'examen. De plus, les Aides à l'équipement, au transport, à l'hébergement et à la restauration maintiennent le pouvoir d'achat des apprentis en Hauts-de-France.

**Des facilités pour la mobilité des jeunes et donc, leur accès à l'emploi :** aide au permis de conduire, aide au transport, opération En route pour l'emploi, sans oublier Ma carte TER Hauts-de-France -26 ans, aide au transport aux particuliers et enfin, gratuité des transports scolaires... A chaque besoin, une solution.

**+ d'informations** [peggy.collette@hautsdefrance.fr](mailto:peggy.collette@hautsdefrance.fr)



## NOUVELLE-AQUITAINE DES MESURES POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES

*Les aides de rentrée sont reconduites en septembre. Cela se traduit par trois mesures :*

- **La gratuité des manuels scolaires,** en version papier ou numérique.
- **Une aide de 115 à 300 €** par jeune selon la formation suivie, pour des équipements nécessaires en filières professionnelles.
- **Un chèque-livre de 20 €** pour tous les lycéens et apprentis (jusqu'au niveau Bac), à dépenser dans les 150 librairies de proximité du territoire.

*En renfort, des aides contre la précarité sont confirmées*

- **La distribution de paniers composés d'un bon alimentaire et de produits d'hygiène.**
- **Une contribution au financement du permis B** afin de faciliter l'autonomie et l'insertion professionnelle.
- **Un soutien social pour financer la restauration** via un fonds social ou un tarif minoré.



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

**+ d'informations**  
[presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr)



## LA RÉUNION LA CLASSE NUMÉRIQUE « NUMÉRIKLAS »

*La collectivité a fait le choix d'introduire progressivement les ressources numériques dans les 50 lycées publics et privés dès cette rentrée d'août 2022. Matériellement parlant, cela signifie :*

- Un ordinateur portable tactile de 14 pouces et de 128 Go de ROM ainsi qu'une carte mémoire équivalente, pour les élèves de 1<sup>ère</sup> année de CAP et tout nouveau lycéen de seconde des voies générale, technologique et professionnelle.
- Une aide de 240 €/an est accordée pour l'accès à un abonnement internet selon la situation financière de la famille.
- Une aide de 85 € par élève de seconde des voies générale, technologique et professionnelle et de 1<sup>ère</sup> de CAP.

• La mise à disposition d'un ordinateur portable tactile équivalent à celui de l'élève pour les équipes pédagogiques. On aboutit ainsi à une classe homogène et on mise sur l'optimisation et la fluidité des pratiques pédagogiques.

• La gratuité des manuels scolaires papier sur la base d'un partenariat avec les associations de parents d'élèves.

Tous ces dispositifs représentent une enveloppe globale de plus de 12 M€ pour la rentrée de 2022-2023.

+ d'informations [tatiana.cuvelier@cr-reunion.fr](mailto:tatiana.cuvelier@cr-reunion.fr)



## AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 600 € D'ÉCONOMIES AVEC LE PASS RÉGION

*Le Pass'Région compte 370 000 bénéficiaires, soit près d'un habitant de la région sur 20. Il permet aux lycéens et à leurs familles d'économiser plus de 600 €.*

- Près de 250 € d'économies pour les familles avec la gratuité des livres scolaires instaurée à la rentrée 2019 suite à la réforme du lycée et étendue en 2021 à toute la voie professionnelle. Le dispositif concerne 585 établissements publics et privés (lycées, EREA, écoles de production), soit 320 000 élèves. À noter cette année : la distribution avec les manuels scolaires d'un « violentomètre » destiné à sensibiliser les jeunes à la violence dans le couple.
- 50 à 500 € d'aide au premier équipement professionnel selon la filière
- 20 € soit 5 places de cinéma offertes, moyennant 1 € de participation par place
- 30 € pour l'achat de places de spectacle
- Entrée libre pour les musées, expositions et visites guidées

• 15 € de livres loisirs à utiliser dans les librairies régionales partenaires (montant porté à 35 € pour les élèves de terminale)

• 10 € avec l'accès gratuit à la plateforme culturelle numérique Divercities

• 30 € pour la prise d'une licence sportive annuelle

• 60 € avec la gratuité de la formation aux gestes qui sauvent – PSC1

• 200 € pour la santé coupons dépistage/prévention

+ d'informations Tel : 04 26 73 48 20  
Service presse Auvergne-Rhône-Alpes



## RÉGION SUD

### JUSQU'À 500 € PAR AN ET PAR JEUNE POUR LES POSTES LOISIRS ET SANTÉ

*A l'heure où tout augmente, la Rentrée est synonyme de dépenses supplémentaires pour les jeunes et leurs familles. Afin de les accompagner et de leur faciliter l'accès au savoir et à la formation, la Région Sud agit concrètement pour leur pouvoir d'achat.*

Chaque année, elle déploie de nombreux dispositifs pour donner aux jeunes les meilleures chances de réussite et offre jusqu'à 500 € pour chacun :

- 80 € d'accès direct aux livres, au cinéma, aux spectacles et aux sports avec le e-PASS Jeunes.
- Jusqu'à 365 € pour le remboursement de contraceptifs comme de consultations médicales et de consultations psychologiques avec le Pass Santé Jeunes.
- 100 € supplémentaires pour permettre aux Boursiers de souscrire à une complémentaire santé avec le Pass Mutuelles.
- La gratuité pour les manuels scolaires en format numérique ou papier, ou pour le premier équipement pour les apprentis.

Cet investissement représente plus de 22,4 millions d'euros pour la Région.

- **Toutes les lignes de bus et de trains ZOU ! à moins de 8 € par mois avec le « Pass ZOU ! Etudes ».** Un avantage à apprécier 365 jours par an, pour les trajets du quotidien comme pour parcourir la Région.
- **« Les mêmes règles pour toutes ».** Afin de faire face à la précarité menstruelle, la Région Sud a installé des distributeurs de protections périodiques gratuites de qualité pour répondre à cet enjeu de santé, de solidarité et d'égalité des chances. Ce dispositif sera généralisé à l'ensemble des lycées publics et privés du territoire régional, à compter de la rentrée scolaire 2022.

**+ d'informations** [servicedepresse@maregionsud.fr](mailto:servicedepresse@maregionsud.fr)





La forte augmentation du coût des énergies et de certaines denrées alimentaires observée ces derniers mois n'empêche pas les Régions de proposer les tarifs de cantine les plus réduits possible.

## NOUVELLE-AQUITAINE

### UNE POLITIQUE VOLONTARISTE QUI OSE L'EXPÉRIMENTATION

*En moyenne, un lycéen paie 3 € pour se restaurer dans un EPLE en Nouvelle-Aquitaine (hors aides sociales). Dans le contexte inflationniste, la Région réfléchit aux mesures d'ajustement nécessaires pour maintenir les marges de manœuvre des établissements en faveur de la qualité de la restauration. En parallèle, l'expérimentation d'une tarification solidaire, en fonction des revenus des familles, se poursuit avec des établissements volontaires en Creuse, Charente et Lot-et-Garonne.*

Première région agricole de France, la Nouvelle-Aquitaine poursuit sa politique d'approvisionnement en denrées locales et bio dans le cadre de groupements d'achat pilotés avec l'association des coordonnateurs des groupements de commandes des EPLE de Nouvelle-Aquitaine (ACENA).

Cette politique de qualité est accompagnée, sur le terrain, par des conseillers en restauration et des apprentis en diététique. Le concours des chefs et équipiers de cuisine, reconduit en juin 2022, valorise le savoir-faire des agents devant un jury composé, entre autres, de chefs étoilés.

Enfin, une école régionale de la restauration collective, outil de formation pour tous les professionnels du secteur, est en projet à Poitiers.

**+ d'informations** [presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr)



## ÎLE-DE-FRANCE

### ZÉRO INFLATION SUR LES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE EN 2022-23

*Dès l'été 2021, la Région a diminué le tarif de la première tranche de sa grille tarifaire de restauration des lycéens à 50 centimes par repas, ce qui représente en moyenne une économie de 80 € par an pour les familles les plus modestes, et stabilise les tarifs de l'ensemble des autres tranches. Les trois-quarts des demi-pensionnaires franciliens bénéficient d'un tarif aidé de restauration.*

Au regard de l'accélération de l'inflation, les tarifs de la restauration scolaire sont gelés en 2022-23 : aucune augmentation tarifaire ne sera appliquée, afin de ne pas faire supporter aux familles la hausse du prix de l'alimentation.

En revanche, le tarif régional de référence garanti aux lycées progresse de 3,03 à 3,07 €, afin de maintenir la qualité dans l'assiette.

L'effort financier réalisé par la Région du fait d'une moindre recette – et donc, au nom d'un pouvoir d'achat restitué aux familles – est évalué à plus de 4 M€.

**+ d'informations** [servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr)



## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

### LA CRÉATION D'UNE CENTRALE D'ACHAT POUR LES LYCÉES

*La Région compte 129 lycées et 118 sites de restauration qui servent environ 9 millions de repas par an. Au titre de son plan de mandat, la majorité régionale a souhaité accroître la place des produits locaux et biologiques dans les repas servis aux lycéens.*

L'objectif est ambitieux. Avec 75 % de produit bio et locaux au terme du mandat, la Région va en effet tester l'achat de denrées alimentaires par le biais de sa centrale d'achat sur deux territoires régionaux (Dijon et Besançon). Le but est d'offrir de la lisibilité et du volume aux producteurs et fournisseurs pour struc-

turer le marché et faire augmenter la production en favorisant les investissements productifs et logistiques. En fonction des résultats obtenus, un déploiement progressif sera mis en œuvre.

#### + d'informations

[marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr)



## NORMANDIE

### UN FONDS SOCIAL RÉGIONAL POUR RÉDUIRE LE RESTE À CHARGE

*La Région Normandie a décidé de relever le montant des tarifs de restauration et d'hébergement à partir de la rentrée scolaire 2022, de manière à permettre aux lycées publics de financer la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.*

Cette révision, qui poursuit le processus de convergence entre les établissements, s'accompagne d'une évolution de la gamme des forfaits, donnant plus de latitude aux lycées pour définir la période d'application en fonction du calendrier pédagogique (32 à 35 semaines par an).

Concomitamment, la Région soutient les lycéens et familles dans le financement des dépenses de restauration et d'hébergement via le Fonds social régional, mobilisable en complément du Fonds social lycéen, pour réduire le reste à charge financier.

#### + d'informations [emmanuelle.tirilly@normandie.fr](mailto:emmanuelle.tirilly@normandie.fr)



## OCCITANIE LA TARIFICATION SOCIALE EN RÉFLEXION

*Depuis 2016, la Région s'est engagée dans un processus d'harmonisation progressive des tarifs de la restauration et d'hébergement des élèves dans les lycées publics du territoire en fixant des tarifs plafond : 4,10 € pour le ticket et 550 € pour le forfait 5 jours.*

Afin d'accentuer l'aide aux élèves des lycées publics d'Occitanie, de lutter contre les inégalités (actuellement renforcées par le contexte de crise sanitaire et économique), de favoriser le mieux manger et de

préserver la santé, plusieurs pistes de réflexion sont à l'étude. La mise en œuvre d'une tarification sociale sur la durée du mandat est ainsi à prévoir dès 2023.

#### + d'informations [service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr)







## BRETAGNE

### DE NOUVEAUX TARIFS ACCESSIBLES ET SOLIDAIRES, AU SELF ET À L'INTERNAT

*Égalité d'accès sur l'ensemble du territoire et équité en faveur des familles les plus modestes : ces deux principes ont prévalu quand la Région Bretagne a voulu mettre fin aux écarts de prix observés d'un lycée à un autre.*

À compter de septembre, les tarifs seront donc identiques dans tous les selfs des 115 établissements publics de l'académie de Rennes, ainsi que dans les 85 internats. La nouvelle grille intègre une tarification solidaire, différenciée en fonction des ressources des familles. Elle permet non seulement

d'harmoniser les prix, partout en Bretagne, mais aussi de proposer des tarifs sociaux prenant en compte 6 tranches de revenus, sur la base du quotient familial CAF. Le prix du repas sera donc compris entre 2,70 € et 4,60 €, pour un coût de revient global de 8 €.

**+ d'informations** [presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)



## RÉGION SUD MANGER SAIN

### ET FAVORISER LES CIRCUITS-COURTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

*La Région Sud s'engage en faveur d'une offre de restauration scolaire de qualité et de proximité.*

Près de 9 millions de repas sont servis chaque année. Afin de promouvoir l'utilisation de produits frais issus du développement durable, la Région a notamment mis à la disposition des lycées une centrale d'achat régionale qui leur permet de s'approvisionner en viande fraîche, en produits laitiers et produits issus de l'Agriculture biologique.

Après une période d'expérimentation, ce dispositif est désormais disponible pour 100 % des établissements du territoire.

**+ d'informations** [servicedepresse@maregionsud.fr](mailto:servicedepresse@maregionsud.fr)



## À la Réunion

**Un enfant sur deux est rattaché à une famille qui vit en deçà du seuil de pauvreté.**

Compte tenu du contexte inflationniste qui se traduit par une augmentation du coût des matières premières, la collectivité a décidé de geler

les tarifs de restauration scolaire. Une enveloppe de 743 000 € a été engagée à cet effet.

**+ d'informations**  
[tatiana.cuvelier@cr-reunion.fr](mailto:tatiana.cuvelier@cr-reunion.fr)





## LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES

Les Régions sont très préoccupées par la flambée des prix de l'énergie et des coûts de fonctionnement des lycées, à laquelle elles font face comme tous les acteurs publics et privés. D'autant que l'importance de leur patrimoine immobilier (3.600 EPLE sur une surface totale de plus de 46 millions de m<sup>2</sup>) démultiplie la facture.

Ainsi l'enquête conduite au printemps par Régions de France évaluait la hausse du poste Énergie des lycées à 100 M€ sur l'année 2022 (régions métropolitaines), soit +35 % par rapport à 2021, pour un total de 388 M€. Les Régions qui ont des contrats à prix fixe (généralement sur 3 ans) s'en sortent mieux.

Sept Régions sur douze estimaient être en mesure de couvrir l'augmentation du coût de l'énergie en 2022 par un redéploiement de crédits ou des crédits supplémentaires, après analyse des fonds de roulement des lycées. La proportion s'inverse sur les prévisions 2023.

Par ailleurs, d'autres postes de dépenses sont aussi lourdement impactés :

- Les travaux de construction et rénovation avec l'augmentation du coût des matières premières ;
- Les services de restauration avec l'augmentation du coût des denrées ;
- Les coûts pédagogiques des lycées professionnels...

Les Régions vont devoir apporter des dotations de fonctionnement exceptionnelles aux établissements. Au-delà, les Régions sont engagées pour réduire les consommations énergétiques dans un objectif de sobriété, en lien avec la transition écologique et le plan présenté par le gouvernement avant les vacances d'été.

Cela ne doit pas obérer les investissements, ni la capacité des Régions à gérer l'ensemble des chantiers programmés sur la durée du mandat 21-28.

### En Hauts-de-France, des panneaux photovoltaïques sur le toit des lycées

Soucieuse de son impact climatique, la Région Hauts-de-France souhaite agir en conséquence. Dans le cadre de la dynamique rev3, elle s'est fixé comme objectif de multiplier par deux la part des énergies renouvelables d'ici 2030. Pour cela, la Région souhaite intégrer les lycées à cette dynamique et inscrire l'économie d'énergie dans le nouveau programme des investissements pour la période 2023-2028.

La Région s'est engagée sur trois ans dans une démarche de solarisation des toitures de 76 lycées du territoire. Des travaux de rénovation vont être préalablement entrepris et plusieurs lycées sont déjà retenus pour ces études.

L'intérêt de cette démarche est triple : augmenter la production d'énergies renouvelables en région, faire des lycées de véritables campus de

la transition écologique, et encourager l'emploi dans les énergies renouvelables.

Au-delà de son programme de travaux pluriannuels, la Région Haut-de-France a adopté plusieurs mesures mobilisant de manière exemplaire son patrimoine dans la production d'énergies renouvelables. Elle a ainsi approuvé en 2019 le principe du raccordement aux réseaux de chaleur du patrimoine régional, et plus particulièrement des lycées, dès lors que l'opportunité se présentera au plan local.

+ d'informations [peggy.collette@hautsdefrance.fr](mailto:peggy.collette@hautsdefrance.fr)







## RÉGION SUD DES LYCÉES PRODUCTEURS D'ÉNERGIES

*La rénovation d'un lycée est un investissement au service du bien-être et de la réussite des lycéens et des équipes qui y travaillent chaque jour. Depuis la rentrée scolaire 2021, la Région Sud a engagé un vaste plan de rénovation doté de plus d'1,5 Mds €. Son objectif est simple : « zéro lycée dégradé » en région Sud à l'issue de la mandature. Pour y parvenir, la Région s'engage sur 4 axes essentiels :*

- 100 % des rénovations respectueuses de l'environnement ;
- 100 % des rénovations comprennent la rénovation de sanitaires ;
- 100 % des lycées accessibles à tous les handicaps d'ici 2027 ;
- 100 % des lycées dotés d'équipements sportifs.

Dans le cadre de son Plan Climat « une COP d'Avance », la Région étudie systématiquement l'intégration des énergies renouvelables sur tous les projets de constructions et de rénovations. Depuis 2016, la Collectivité a ainsi affecté plus de 120 M € pour la rénovation énergétique de ses lycées à travers des actions concrètes telles que le développement des

panneaux photovoltaïques dans les établissements. Plus avant, dès 2017, la Région s'est donné pour objectif de réduire de 20 % la consommation d'énergie dans les lycées et d'engager les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques dans 56 d'entre eux.

À ce jour, 31 établissements sont déjà équipés et 25 sites supplémentaires sont en cours de réalisation. D'ici 2024, plus de 30 % des établissements disposeront de panneaux photovoltaïques afin de répondre à l'objectif fixé par le Plan climat une « COP d'Avance ».

En 2020, la Région a engagé une deuxième phase par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Au terme de cette procédure, 119 lycées seront dotés de panneaux photovoltaïques, soit 68 % des établissements, pour un potentiel de puissance totale cumulée d'environ 23 MWc.

**+ d'informations** [servicedepresse@maregionsud.fr](mailto:servicedepresse@maregionsud.fr)



## GRAND EST DES LYCÉES DURABLES POUR UNE PLANÈTE PLUS HABITABLE

*Après un premier plan « Lycées Verts » de plus de 93 M€ voté en 2021, de nouvelles orientations en faveur de la transition écologique dans les établissements ont été votées en juin dernier, à hauteur de 450 M€.*

- 250 M€ pour accélérer le plan « Lycées Verts » avec notamment la rénovation en priorité des toitures destinées à accueillir les installations photovoltaïques du programme Solar'Est.
- 135 M€ pour le programme Solar'Est, qui couvrira les toits de plus de 200 lycées avec 1,5 millions de m<sup>2</sup>, dont la production permettra d'arriver à zéro consommation d'énergie nette.
- 43 M€ pour le plan Néolux afin de transformer

l'intégralité des lampes des lycées en éclairages Led, à la clef 50% d'économie des consommations liées à l'éclairage seront réalisées.

- 12 M€ pour poursuivre le raccordement des établissements aux réseaux de chaleur collectif.
- 10 M€ pour déployer des régulateurs de tension et diminuer la consommation d'électricité globale des lycées.

**+ d'informations** [presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr)



## PAYS DE LA LOIRE UNE BAISSÉ DE 10 % DES CONSOMMATIONS DEPUIS 2008

*Grâce aux actions entreprises depuis plusieurs années, les consommations énergétiques ont baissé de 10 % depuis 2008 dans les lycées de la Région, et elles devraient continuer à baisser compte tenu des opérations d'investissement programmées.*

Le référentiel de sobriété architecturale, technique et économique, mis en place dès 2018, intègre l'ensemble des exigences fixées par la Région pour la construction, la restructuration et la rénovation. Il vise à obtenir des établissements durables, fonctionnels et de qualité. Une démarche d'actualisation sera lancée à partir de l'automne en sollicitant l'ensemble des acteurs participant à la vie d'un lycée.

L'ensemble des projets structurants intègre une démarche HQE, avec des objectifs thermiques très performants. A titre d'exemple, les lycées neufs ont pour objectif d'atteindre le label EFFINERGIE+ (soit -20 % par rapport à la réglementation thermique 2012).

En parallèle, l'amélioration de l'efficacité des équipements de chauffe et de ventilation ainsi que leur régulation sont réalisées via une opération « préco-DPE » pour un investissement de près de 20 M€ depuis 2011 dont 4 M€ votés au BP 2022.

Ainsi, sur les 132 opérations en cours de travaux entre le 2<sup>e</sup> trimestre et la fin de l'année 2022 :

- **48 opérations concernent des améliorations 100 % énergétiques** (bâti et systèmes), soit 25,8 M€
- **6 opérations structurantes comprennent des travaux énergétiques**, à savoir 31 M€.

**Soit un peu plus de 40 % des opérations participant à l'amélioration énergétique du patrimoine des lycées.**

**+ d'informations** [gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr)



## OCCITANIE UN SCHÉMA DIRECTEUR ÉNERGIE AMBITIEUX

*La Région Occitanie s'est engagée dès 2016 à devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. La collectivité possède un parc bâti de 4,1 millions de m<sup>2</sup> dont 3,9 millions de m<sup>2</sup> pour les lycées. Ce patrimoine est hétéroclite et son environnement climatique et géographique est varié.*

Dans ce cadre, la Région a élaboré un schéma directeur énergie afin d'engager l'ensemble des parties prenantes. L'objectif fixé est de réduire les consommations de -17 % d'ici 2030, en actionnant 3 leviers :

**1. La réduction des besoins par la systématisation de la performance énergétique du bâti, des installations techniques et le développement des énergies renouvelables.** Le montant de l'investissement alloué à ces actions a été porté à 215 M€ pour le plan prévisionnel d'investissement 2021-2027 (+255 %), représentant plus du quart des investissements sur l'immobilier scolaire.

**2. La maîtrise des consommations** par la mise en place de marchés d'exploitation performanciers.

**3. Des actions de sensibilisation aux économies d'énergie** à destination de toute la chaîne des acteurs.

Enfin, il est à noter que la pression économique sur les marchés de l'énergie va engendrer une augmentation des dépenses en énergie de près de 11 M€ sur 2022 et cette hausse sera majorée en 2023. Face à cette explosion des coûts de l'énergie, la Région va attribuer aux établissements des dotations complémentaires de fonctionnement d'un montant de 5,65 M€.

**+ d'informations** [service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr)





## CENTRE-VAL DE LOIRE UN PLAN D'AMPLEUR POUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

*La Région gère un parc de 97 EPLE représentant 119 sites et une surface bâtie de 2,6 M de m<sup>2</sup> de surface hors œuvre brute.*

19 sites représentant 19 EPLE sont gérés dans le cadre d'un Contrat de Performance Energétique (CPE) depuis 2010 et jusqu'en 2025 avec une économie de l'ordre de 39 % d'émission de CO<sub>2</sub>.

75 sites représentant 62 EPLE font l'objet d'un CPE depuis octobre 2020 et jusqu'en 2035. Concrètement, des travaux d'actions de performance énergétique sont réalisés sur les 2 premières années du contrat à hauteur de 32 M€ TTC. La dernière saison de chauffe a déjà vu une économie de 11 % de la consommation, même en application du protocole sanitaire dans les lycées. De plus, un meilleur pilotage des installations existantes est attendu, notamment par le respect des consignes de température et le recours à des réduits en période d'inoccupation. Ainsi, à partir d'octobre 2022, les économies pour ces 75 sites seront de plus de 30 % par rapport à l'année de référence 2019.

22 sites représentant 20 EPLE sont en outre gérés directement par des agents du siège de la Région depuis 2013, pour des économies de l'ordre de 10 % environ.

Depuis 2010, la Région réalise donc des opérations lourdes d'efficacité énergétique (isolation, chauffage, ventilation...), avec plus de 100 M€ investis.

Un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation est en place dans 20 lycées depuis 2015 (2900 m<sup>2</sup> pour une puissance de 438 kWc). 10 autres installations PV ont été réalisées.

Dans le cadre de ce nouveau mandat, la Région relance son CPE en posant des objectifs compatibles avec le décret tertiaire horizon 2040, soit une baisse de la consommation de 50 % par rapport à 2010. Un nouveau programme d'implantation de panneaux photovoltaïques sera aussi réalisé pendant ce mandat pour autoconsommation partagée, revente ou autoconsommation et ce, uniquement pour le lycée.

Enfin, des opérations lourdes d'efficacité énergétique ont été actées, ce qui se traduit par un investissement de 53 M€ entre 2022 et 2027 (hors renouvellement du CPE).

**+ d'informations** [kim.hamisultane@centrevallde Loire.fr](mailto:kim.hamisultane@centrevallde Loire.fr)



## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ PRÈS DE 40 M€ D'INVESTISSEMENT POUR ACCOMPAGNER LES LYCÉES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

*Afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire, la Région a déployé, dès 2020, un Plan d'accélération des investissements régionaux (PAIR) avec une orientation forte sur la transition écologique.*

Après avoir expérimenté dans ce cadre le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures de 15 lycées, la Région a validé une stratégie élargie de solarisation des lycées sur 28 toitures d'établissements (15 M€ en 2022).

Parmi les autres chantiers engagés en 2022, on peut indiquer le financement de « petits travaux » directe-

ment fléchés et suivis par les lycées, ciblés sur la transition énergétique (10 M€) mais aussi l'attribution de subventions exceptionnelles allouées aux lycées qui s'engagent dans des projets d'amélioration de la performance énergétique du bâti (14 M€).

**+ d'infos** [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr)



## ÎLE-DE-FRANCE

### UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE PENSÉE AVEC UNE VISION GLOBALE

*La Région Île-de-France a engagé en 2017 un plan d'urgence pour les lycées dont l'un des objectifs est la rénovation énergétique de 59 établissements. En outre, en 2022, plus de 60 % des lycées publics franciliens sont inscrits dans une démarche « Lycées Éco-Responsables » qui vise à promouvoir les bonnes pratiques en matière de développement durable.*

La collectivité possède un parc d'établissements scolaires très hétérogène de 6,5 millions de m<sup>2</sup>. La résilience des bâtiments, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique sont donc des enjeux majeurs. Dans ce cadre, la Région a élaboré une stratégie énergie en vue de s'aligner sur le décret tertiaire. Les axes de mise en œuvre sont :

**1. La maîtrise des consommations énergétiques** par la mise en place de marchés d'exploitation des installations de chauffage et des centrales d'air à objectifs performanciers et de pilotage à distance.

**2. L'optimisation des consommations énergétiques et du confort des usagers**, ainsi que la valorisation architecturale du bâti, par la rénovation énergétique de lycées et cités scolaires (étanchéité et isolation du clos couvert, modernisation des installations techniques, remplacement des menuiseries extérieures, éclairage Led...)

**3. Outre le programme de rénovation énergétique pour 59 lycées**, la Région met en œuvre des travaux de rénovation énergétique partielle pour l'ensemble du patrimoine scolaire à travers son Plan Pluriannuel de Maintenance.

À ce titre, un investissement exceptionnel est mobilisé sur la période 2022-2024 pour accélérer l'étanchéité du clos couvert, le remplacement des menuiseries extérieures et la modernisation de l'éclairage.

**4. Les actions de sensibilisation aux économies d'énergie.** La Région accompagne financièrement et techniquement des projets environnementaux, de développement durable et de gestion écologique à portée pédagogique, mais aussi des projets tournés vers le bâti.

L'enjeu est de réduire l'impact environnemental du fonctionnement global des établissements. En tout, 150 projets concernant la consommation énergétique des lycées ont été lancés (équipements basse-consommation, création de bornes de rechargement électrique, Concours Cube.S, etc.)

**+ d'informations** [servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr)



## NOUVELLE-AQUITAINE UN ACCOMPAGNEMENT DES LYCÉES QUI SUBISSENT UNE FORTE INFLATION DES COÛTS DE VIABILISATION

Un constat des charges assumées par les lycées fin 2021 et une projection des frais de viabilisation en 2022 ont été réalisés afin de proposer des aides financières aux EPLE en deux étapes : en avril 2022, puis à nouveau en septembre 2022, pour un montant global de près de 12 millions d'euros.

**+ d'informations** [presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr)





## AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE EN FORTE HAUSSE

*Dans le cadre de son plan Marshall pour les lycées, la Région a investi plus de 1,5 milliard d'euros sur 5 ans.*

Les chiffres sont éloquentes : 809 opérations réalisées, 58 lycées classés en mauvais ou très mauvais état désormais dans un état satisfaisant et plus avant, sur l'ensemble des 305 lycées publics de la Région, 48 % décrochent la note de « très bon état », 47 % « bon état » et pour les 5 % restant, état moyen (dernier audit Apave de 2020).

Cette classification prend en compte la sûreté, la sécurité et la performance énergétique des bâtiments. Ainsi, entre 2016 et 2021, les lycées très performants (moins de 70 kWh/m<sup>2</sup>) et performants (entre 70 et 90 kWh/m<sup>2</sup>) sont passés de 60 à 66 % du parc total.

Par ailleurs, la Région élabore actuellement un marché public global de performance ainsi qu'un plan d'efficacité des lycées. Les objectifs de performance énergétique vont de -6 à -35 % pour les 230 lycées adhérents au groupement de commande, avec notamment 150 chaufferies remplacées ou rénovées en 3 ans.

**+ d'informations** Tel : 04 26 73 48 20  
Service presse Auvergne-Rhône-Alpes





## LES MESURES PRÉVUES FACE À LA PÉNURIE DE CHAUFFEURS DANS

En cette rentrée 2022, les Régions sont plus que jamais mobilisées pour assurer les transports scolaires, face aux situations de pénurie de chauffeurs de cars.

Tout l'été, les 1 250 agents des collectivités chargés du suivi des contrats ont trouvé des solutions avec les transporteurs pour permettre aux élèves de continuer à accéder à ce service.

Les Régions sont restées à la disposition des préfets et des recteurs pour identifier les territoires dans lesquels la continuité de service est la plus susceptible d'être perturbée, et les solutions mobilisables localement, en lien avec la Fédération Nationale de Transport de Voyageurs (FNTV). Les services régionaux sont habitués à gérer ce type

de difficultés : en 2021, la rentrée s'était déjà traduite par des situations tendues et des solutions alternatives avaient été trouvées rapidement.

Comme en a convenu la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales dans sa circulaire adressée le 29 juin aux préfets de région, "cette problématique, bien connue des conseils régionaux, a été anticipée par ces derniers, leurs délégués et autres collectivités intéressées, qui ont identifié et mis en œuvre les premières solutions".

Sur le long terme, les Régions œuvrent à favoriser l'attractivité des métiers de la conduite notamment à travers leurs actions de formation, conjointement avec la profession.

### Transports scolaires : les régions à la manœuvre pour être au rendez-vous de la rentrée

Le 24 août 2022, une rencontre exceptionnelle a eu lieu au Ministère des Transports entre l'Etat, les Régions et les autres partenaires afin que le service soit assuré au mieux dès la rentrée.

+ d'informations <https://regions-france.org/actualites/actualites-nationales/communiqués-transports-scolaires-regions-a-manoeuvre-etre-rendez-de-rentree/>

## 2,1 millions d'élèves transportés

Les Régions exercent la compétence Transports scolaires depuis 2017. Celle-ci concerne les transports des élèves en dehors des agglomérations – autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

Sur les 15 millions d'élèves scolarisés en France de la maternelle au supérieur, la responsabilité des Régions porte sur 7,1 millions de jeunes.

Mais 60 % de ces élèves ne sont pas éligibles au transport scolaire. En effet, 3,8 millions d'élèves résident dans la même commune que celle de leur lieu d'étude, et 500.000 élèves habitent dans une autre commune mais à moins de 3 km de leur école, collège ou lycée.

Ainsi, seuls 40 % des élèves scolarisés dans le premier et second degré sont concernés par les transports en commun organisés par les Régions, soit 2,1 millions d'élèves transportés quotidiennement par les Régions hors agglomération et hors Île-de-France.

En moyenne, 10 % des élèves en primaire hors agglomération empruntent les transports scolaires, plus d'un tiers (39 %) des collégiens, et plus de la moitié (51 %) des lycéens. Sur ces 2,1 millions d'élèves transportés, un tiers emprunte des lignes régulières d'autocars interurbains, et 1,3 million d'élèves, un des 40 000 circuits dédiés.





## Les actions menées par la profession et les Régions

Régions et transporteurs échangent régulièrement sur la préparation de la rentrée scolaire, pour ajuster les circuits au plus près des besoins de chaque territoire, en fonction de la situation opérationnelle et des conventions passées.

La relation avec l'Éducation nationale est essentielle et passe dans chaque rectorat par les Directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). En réponse au courrier de Régions de France du 20 janvier 2022, le Ministre d'alors – Jean-Michel Blanquer – a confirmé son intérêt à développer une coordination État-Régions pour identifier toutes les conditions d'un dialogue territorial fort avec l'Éducation nationale, tant pour optimiser les circuits de transports scolaires en fonction des horaires, que de mieux promouvoir l'usage des marchés de transports

dans le cadre des sorties périscolaires.

Dans ce cadre, plusieurs Régions ont saisi les établissements et les DSDEN dès le début d'année 2022 pour connaître et anticiper les évolutions en termes d'horaires d'ouverture par rapport à l'organisation des circuits de transports scolaires.

Des Régions ont également proposé de travailler sur les données de scolarisation et les interfaces de programmation d'application (API) du ministère afin de mieux préparer l'organisation des transports. La Région Normandie prévoit par exemple d'organiser une concertation avec les Chefs d'établissement à l'échelle de plusieurs agglomérations pour évaluer la faisabilité d'une modification des horaires d'ouverture des établissements et des enseignements en vue d'optimiser les circuits et horaires de transport.

### Hauts-de-France : les transports scolaires fonctionneront normalement malgré la pénurie de conducteurs



**Au début de l'été, il manquait en Hauts-de-France environ 400 conducteurs de cars. Une pénurie qui mettait en péril le transport scolaire. Proche de ses habitants, la Région a orchestré une mobilisation générale, rapide et concrète, qui a porté ses fruits. Elle a décidé d'agir avec ses transporteurs : « La rentrée se fera dans les mêmes conditions que l'année dernière ! », a annoncé Xavier Bertrand, le Président de Région.**

**Régler l'urgence :** La mobilisation générale organisée par la Région pour permettre de transporter gratuitement les 212 000 élèves sur le réseau de cars scolaires de la Région a abouti à des résultats prometteurs, grâce à l'engagement des entreprises de transport. Celles-ci ont réussi à mobiliser des conducteurs affectés à d'autres activités, des mécaniciens, des cadres et employés de fonction support, mais aussi des jeunes retraités, en résumé tous ceux qui connaissent le métier et disposent des habilitations nécessaires pour assurer temporairement les circuits scolaires à partir de la rentrée, dans le respect des normes de sécurité.

**Anticiper :** Les solutions trouvées permettent de garantir une rentrée scolaire sereine pour les élèves transportés et les familles. Il manque néanmoins encore dans la région au moins 200 conducteurs pour revenir à une situation normale sans compter les départs en retraite à anticiper. La Région continue donc à renforcer l'attractivité du métier et à investir dans la formation. Parmi les leviers à actionner, le Président de Région a appuyé sur la « nécessité de mieux faire connaître ce métier de proximité, non délocalisable, qui a du sens, en phase avec la transition écologique, d'aller vers plus de temps complets, notamment en travaillant avec l'Éducation nationale pour réfléchir aux horaires et faire en sorte par exemple qu'un conducteur puisse effectuer plusieurs services, mais aussi que les trajets soient moins longs. » Des discussions avec les services de l'État sont également en cours pour réduire le temps de délivrance du document du permis de conduire qui peut aller jusqu'à 6 semaines après la réussite à l'examen, dans certains départements.

**+ d'informations** [peggy.collette@hautsdefrance.fr](mailto:peggy.collette@hautsdefrance.fr)

## Diverses actions sont menées par la Région Occitanie contre la pénurie de conducteurs scolaires



- **Travail collectif dès décembre 2020 avec tous les partenaires** (Fédérations de transporteurs, Organisations syndicales, Éducation nationale, Fédérations de parents d'élèves, Représentants des Maires, Pôle emploi).
- **Campagne de recrutement « Devenez pilote de lignes scolaires »** (1<sup>er</sup> trimestre 2022), à travers des publications sur les réseaux sociaux, dans la presse..., la mise en place d'un numéro d'appel unique, l'organisation de journées portes ouvertes dans les entreprises de transport et de journées de job dating.
- **Plan de financement de formation au métier de conducteur d'autocars** (2<sup>e</sup> trimestre 2022). Financement total par la Région pour les candidats au métier (Permis D + Formation initiale minimum obligatoire ou Titre professionnel de conducteur).
- **Coopération avec l'Éducation nationale et traitement au cas par cas** (2<sup>e</sup> trimestre 2022). Concertation entre DSDEN et établissement scolaire sur les horaires à assurer pour enchaîner plusieurs services de transport scolaire et réduire ainsi le nombre de véhicules et donc de conducteurs nécessaires.
- **Intervention « chirurgicale »** pour une rentrée sans aucun service de transport défaillant (septembre 2022).
- **Mise en place d'un dispositif de veille/alerte** entre les transporteurs et le service régional de mobilité (SRM). Chaque transporteur est invité à alerter le SRM dès qu'il détecte un risque de non-couverture d'un ou plusieurs services scolaires.
- **Sollicitation des taux d'élèves entrants et sortants par tranches horaires** auprès des chefs d'établissement en concertation avec les DSDEN.
- **Étude de scénarii pour faire face à la situation** dès lors qu'un transporteur alertera la Région sur un risque de rupture du service de transport.
- **Présentation des scénarii aux chefs d'établissements** concernés et à leurs DSDEN.

La diversité des actions menées présage, à ce stade, une rentrée sereine. La mobilisation et la vigilance sont maintenues.

+ d'informations [service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr)

## Globalement, les Régions soutiennent la profession

- **Lever les verrous réglementaires.** Ainsi, l'abaissement de l'âge de conduite à 18 ans dans le cadre de la rénovation des CAP permet une expérimentation de développement de l'apprentissage en Région Grand Est, auprès d'un campus des métiers et qualifications (CMQ).
- **Accompagner les entreprises dans la mise en place de mesures en faveur de l'attractivité des métiers,** dans le cadre de la charte sur le développement des compétences signée par la FNTV avec le ministère du Travail le 7 mars 2022, avec une expérimentation sur

l'étalement des horaires scolaires et le ré-enchaînement des services de transports scolaires. En Région Grand Est une expérience est ainsi menée en partenariat avec les AOM et les autorités académiques, les EPLE et territoires concernés. La Nouvelle-Aquitaine propose également une démarche de conversion des agents des lycées. Plusieurs Régions contribuent aussi au financement des sessions exceptionnelles de formation (Bretagne, assurant l'intégralité du coût de formation sur 3 mois – 1,5 M€ budgétés depuis 2019).





• **Revaloriser la rémunération des conducteurs.** Les négociations paritaires sont toujours en cours pour une revalorisation de la grille salariale dans le cadre des NAO de branche 2022. Une revalorisation de +2,4% concernant les frais de déplacement a déjà été actée, ainsi qu'une augmentation de l'indice 140V (salaire des conducteurs) de +3 %. Plusieurs Régions (Bretagne, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie) ont intégré ces indices dans leurs conventions ou renouvellement de conventions.

Toutefois, si toutes les Régions utilisent des mécanismes conventionnels pour reconnaître et valoriser la période d'inactivité des conducteurs, seule la Bretagne s'est engagée avec les transporteurs à assurer une contrepartie salariale exceptionnelle. *(lire encadré ci-après).*

## La Région Bretagne s'engage avec la FNTV à mieux rémunérer les conducteurs



**Autorité organisatrice des mobilités, la Région Bretagne effectue au quotidien un travail de fond pour permettre chaque jour aux élèves de rejoindre sans difficulté leur établissement.**

Depuis le début de l'année 2022, la collectivité s'est particulièrement investie pour remédier au manque avéré de conducteurs de cars scolaires. Après avoir lancé une campagne de recrutement dès janvier, elle a mobilisé ses dispositifs de formation et financé l'obtention du titre professionnel de conducteur de transport en commun (140 parcours proposés en 2021 et 2022).

Surtout, la Région s'est engagée au début de l'été à contribuer, au côté de la FNTV Bretagne, à la revalorisation salariale du métier de conducteur. La charte conclue en ce sens avec la fédération professionnelle prévoit la création d'une «indemnité complémentaire d'attractivité», valorisant la période d'inactivité des conducteurs, mobilisés

tôt le matin puis seulement en fin d'après-midi. Cette revalorisation salariale devrait se traduire par une hausse de salaire pouvant atteindre 150 € brut/mois. La Région Bretagne prendra à sa charge plus de 60% du coût de cette mesure durant les 3 prochaines années, ce qui constitue un soutien régional global de 10 M €.

La seconde disposition contenue dans cette charte consiste à appliquer le droit à l'indemnité conventionnelle de 13e mois dès l'embauche, sous réserve de présence dans le poste au 31 décembre. Les opérateurs de transport se sont engagés à faire bénéficier leurs nouveaux salariés de cette mesure, sans considération de l'ancienneté, ce qui représente une augmentation de 8,33% de la rémunération des conducteurs, dès leur première année d'activité.

**+ d'informations** [presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)

Enfin, pour réduire les temps partiels, plusieurs Régions ont à ce stade fait part de réflexions sur des « doubles emplois » entre conducteurs de transports et agents des lycées (avec, à ce stade des in-

terrogations sur la faisabilité) ou une réflexion sur la reconversion d'agents des lycées, ainsi que des opérations de mobilité locales dans le cadre de la LOM, en créant des compléments d'activités.

## Face à la pénurie de conducteurs de car, la Région des Pays de la Loire met en œuvre différentes actions avec la FNTV



- L'expérimentation en Loire-Atlantique d'un travail avec les communes et collectivités locales volontaires pour proposer des postes complémentaires à celui de conducteur. Cette solution permettrait d'assurer les revenus d'un poste à plein temps.
- Des opérations de communication grand public, des participations aux forums et salons de l'emploi organisés dans les territoires de la Région pour présenter le métier et les offres de formation disponibles.
- Le renforcement de la promotion des formations au métier de conducteur / conductrice de car.

Ces formations, d'une durée de 3 mois, sont accessibles aux détenteurs du permis B français en cours de validité et sont intégralement prises en charge pour les demandeurs d'emploi.

En complément, la plateforme [nosemplois.fr](https://nosemplois.fr) qui vient d'être déployée par les Pays de la Loire, permet de mettre en lien les entreprises et les futurs sortants de formation professionnelle continue, inscrits sur les programmes de la Région. Cela concerne notamment les formations qualifiantes de conducteurs de car.

+ d'infos [gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr)

## NOUVELLE-AQUITAINE DES MESURES PRÉVUES FACE À LA PÉNURIE DE CHAUFFEURS

*Pour faire face à la pénurie de conducteurs, la Région Nouvelle-Aquitaine a engagé 3 actions principales :*

- **Accompagner la profession** par le développement et la promotion des formations financées par la Région ;
- **Allonger la durée des contrats** (6 ans) pour les rendre plus attractifs et donner une meilleure visibilité aux entreprises et à leurs salariés ;
- **Favoriser des temps de travail accrus** pour les conducteurs en privilégiant des logiques d'enchaînement des circuits.

Le déploiement d'un système d'aide à l'exploitation permettra de renforcer cette logique ainsi que la mise en place d'une concertation forte avec les services départementaux de l'Éducation nationale afin d'harmoniser les horaires de prise en charge des élèves par secteur.

+ d'informations [presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr)



## GRAND-EST DES MOIS D'ACTIONS POUR UN SECTEUR EN TENSION

*Depuis 2021, la Région Grand Est a pris les devants en déployant tout un panel d'actions, pour obtenir la meilleure qualité de service possible pour les familles.*

Il s'agit notamment d'actions en faveur des sociétés de transport dans l'accompagnement à la revalorisation des salaires des conducteurs par :

- les formules de révision des contrats de transport ;
- la mise en place de contrats solidaires de mobilité entre la Région et les territoires ;

- le financement d'heures complémentaires aux heures de conduite ;
- par ailleurs 21 M€ supplémentaires seront engagés pour soutenir les sociétés face à la hausse du prix des carburants.

+ d'informations [presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr)





## Des pratiques conventionnelles responsables

Les Régions ont pris leurs responsabilités pour sécuriser l'attractivité des métiers de conducteurs. Le bilan de la reprise de cette compétence suite à la Loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est positif.

Sur les aspects conventionnels, Régions de France et FNTV ont, dès 2020, engagé un travail de bonnes pratiques pour niveler par le haut les conventions avec les transporteurs :

- sur les formes de contractualisation ;
- en termes d'évolution des stratégies d'allotissement ;
- concernant la définition des prix de marché ;
- concernant les critères de pondération d'analyse des offres ;

- concernant les délais d'attribution des marchés ;
- enfin, la majorité des Régions fait part de la mise en œuvre de mécanismes de détection des offres anormalement basses.

Un rapport de l'Inspection générale de l'administration, commandé par le Gouvernement au premier semestre 2020 avait dressé un bilan positif du transfert de compétences. L'IGA rappelait que « l'exercice de cette nouvelle compétence de proximité est devenu un facteur de transformation pour les Régions, notamment en favorisant une déconcentration des services ». L'IGA notait aussi une harmonisation par le haut du service, en mettant en avant « tous les aspects qualitatifs de la prestation de transports scolaires ».

## Et en Europe, comment s'organisent les transports ?

La situation française n'est pas unique en Europe, tous les pays faisant face à une pénurie sectorielle.



**En Allemagne**, même s'il n'y a pas de transport scolaire organisé,

l'Association fédérale des compagnies de bus allemandes (BDO) estime la pénurie de chauffeur de cars à 5 000 postes vacants, et à près de 36 000 dans 10 ans du fait des départs en retraite. L'association milite pour une simplification des règles permettant le recours à une main d'œuvre étrangère.

À noter, les règles d'éligibilité au transport scolaire sont beaucoup plus limitées (3 km pour les primaires, 4 km pour les collégiens, 5 km pour les lycéens), avec, historiquement, 90 % des élèves se déplaçant par leurs propres moyens, et, une tendance au développement et à l'institutionnalisation du covoiturage par les parents.



**En Suède**, les estimations font état d'un besoin de 3 000 conducteurs

pour les 2 prochaines rentrées, principalement en offre publique et non dédiée aux seuls scolaires. Outre un renforcement des offres de formation, des propositions sont effectuées pour simplifier l'obtention du permis en validation d'acquis, et des mesures sont prises pour permettre à des travailleurs détachés d'effectuer des courses de transports scolaires.



**En Espagne**, les estimations sectorielles font également état de

nombreuses pénuries. Outre des mesures similaires pour élargir les possibilités d'obtentions des permis, les opérateurs ont également développé un partenariat avec le ministère de la Défense, permettant la formation de 700 militaires en reconversion civile, dont 178 réservistes.



La loi 3DS du 21 février 2022 instaure une autorité fonctionnelle de la collectivité de rattachement à l'égard de l'adjoint gestionnaire d'un lycée/collège. La loi prévoit que les conditions d'exercice de cette autorité fonctionnelle doivent faire l'objet de dispositions dans une convention bilatérale conclue entre l'EPLÉ et la collectivité, Région ou Département selon les cas.

Dans un guide de 17 pages mis en ligne mi-juillet, les ministères chargés de l'Éducation nationale et des collectivités locales, l'Assemblée des Départements de France et Régions de France précisent les conditions de mise en œuvre de cette mesure. Ce document sert d'appui à l'élaboration ou à la modification des conventions bilatérales État/collectivités.

Pour ce qui relève des compétences de la collectivité de rattachement et sous l'autorité du chef d'établissement, l'adjoint gestionnaire supervise, notamment l'organisation de l'accueil du public, la gestion matérielle, la maintenance quotidienne des bâtiments, la gestion du service de restauration et d'hébergement. Il organise le travail des personnels techniques territoriaux affectés dans l'établissement.

Le guide indique que l'autorité fonctionnelle à l'égard des adjoints gestionnaires porte sur « les missions relevant des champs de la restauration scolaire, de l'entretien général et de la maintenance des infrastructures et des équipements, y compris informatiques ».

## **L'autorité fonctionnelle de la collectivité à l'égard des adjoints gestionnaires consiste à :**

- lui communiquer des objectifs au regard des moyens alloués, de préciser les orientations de travail qui en découlent et de fixer les délais et les modalités de la réalisation ;

- lui adresser des instructions (concernant notamment les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement, l'utilisation des référentiels / progiciels métiers, le renseignement des enquêtes propres à la collectivité de rattachement, etc.) ;
- suivre la mise en œuvre de ces instructions et objectifs ;
- contribuer à définir le contenu de sa formation professionnelle ;
- le convoquer aux sessions de formation nécessaires à l'exercice des missions ;
- l'associer à toute instance, réunion et groupe de travail intéressant ses activités.

Il revient aussi au gestionnaire « d'alerter le chef d'établissement et la collectivité de rattachement de toute instruction de ces derniers qui lui semblerait de nature à créer une divergence entre l'établissement et la collectivité ».

L'autorité fonctionnelle de la collectivité est sans incidence sur la situation statutaire de l'adjoint gestionnaire. Ainsi, le chef d'établissement est compétent pour fixer le service des personnels affectés dans l'EPLÉ, et notamment celui de l'adjoint gestionnaire en temps et hors temps de présence des élèves.

Le chef d'établissement demeure aussi responsable de l'évaluation de l'adjoint gestionnaire. Si elle l'estime nécessaire, la collectivité peut transmettre au chef d'établissement un « avis » en vue de cette évaluation dans le périmètre des missions relevant de son autorité fonctionnelle ».

## **Ouvrir la gouvernance des lycées vers l'extérieur**

Dans leur Livre Blanc, les Régions proposent de modifier la gouvernance des lycées, pour distinguer la fonction de proviseur et celle de président du Conseil d'administration, ce dernier étant choisi parmi les membres extérieurs à l'établissement afin de faciliter l'ouverture de

celui-ci, sur le modèle de l'enseignement agricole. Et dans ce cadre, elles souhaitent le transfert des gestionnaires qui mettent en œuvre les moyens de la collectivité, notamment en matière de restauration scolaire.



# Focus sur l'application de la loi dans quelques Régions

## NORMANDIE

La Région Normandie a mis en place à partir de 2019 avec chaque lycée public une Convention d'objectifs et de moyens pour 3 ans, complétée par des annexes techniques sur les ressources humaines en 2020 et sur les travaux de maintenance en 2021.

En juin 2022, la Région a engagé une concertation avec des représentants des Chefs d'établissement et Adjointes gestionnaires pour opérer une mise à jour de cette convention bilatérale. Ce document

intègre les dispositions du Guide national, résultant du groupe de travail auquel la Région a activement contribué. La concertation se poursuivra en Normandie à la rentrée scolaire 2022 pour aboutir à une présentation de la nouvelle convention en Commission permanente le 5 décembre 2022.

**+ d'infos** [emmanuelle.tirilly@normandie.fr](mailto:emmanuelle.tirilly@normandie.fr)



## BRETAGNE

Une convention Région/EPLE a été adoptée en mai 2019 après un réel travail de concertation sur plus de 9 mois (ateliers, etc.) avec l'ensemble des chefs d'établissements et adjointes gestionnaires des lycées.

Elle prévoit les modalités d'exercice de l'autorité fonctionnelle de la Région vis à vis des équipes de direction, en relation avec les sujets de compétence régionale.

**+ d'infos** [presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)



## OCCITANIE

À l'issue d'un benchmark réalisé auprès d'autres collectivités, la Région Occitanie a initié en fin d'année 2021 sa démarche de conventionnement bipartite avec les EPLE du territoire. Pour ce faire et dans une dynamique de concertation et co-construction, des groupes de travail en interne et en externe (avec des représentants d'établissements) ont été organisés.

Les premières rencontres avec les établissements se sont tenues entre mai et juillet 2022. Kamel Chibli, vice-président en charge de l'Éducation, de l'Orientation, de la Jeunesse et des Sports, a reçu les représentants des organisations syndicales fin juin afin de recueillir les attentes des établissements quant à cette évolution législative.

De nouvelles rencontres seront organisées par la Région en septembre avec les adjointes-gestionnaires d'une part et les proviseurs d'autre part, en présence des autorités académiques. La concomitance entre le lancement de la démarche de conventionnement EPLE/Région et la publication de la loi 3DS permettra ainsi de mettre en place des conventions bipartites intégrant, dès leur début, l'évolution de l'autorité fonctionnelle sur les adjointes gestionnaires.

**+ d'infos** [service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr)





## UN NOUVEAU CADRE SANITAIRE



Le ministère de l'Éducation nationale a publié le 19 juillet le nouveau cadre sanitaire de fonctionnement des écoles, collèges et lycées pour cette année scolaire, la quatrième de « l'ère Covid-19 ».

Comme le précise le ministère, ce cadre, élaboré en lien étroit avec les autorités sanitaires, vise à permettre un enseignement en présence et une protection adaptée.

Une cohérence avec les mesures sanitaires retenues en population générale est désormais recherchée. Les règles fixées pour l'ensemble de la population seront aussi appliquées à l'école en matière de port du masque et de contact-tracing : il n'y aura plus de mesures spécifiques au milieu scolaire sur ces enjeux.

Afin de mettre en œuvre les mesures les plus adaptées, ce cadre sanitaire comporte quatre niveaux de mesures proportionnées :

- **Socle (consistant à appliquer les recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention)**

- Niveau 1 / niveau vert
- Niveau 2 / niveau orange
- Niveau 3 / niveau rouge

Au regard de la situation sanitaire actuelle, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau socle est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national, a annoncé le ministère le 24 août.

Le cadre sanitaire ainsi que des documents d'information et de communication sont disponibles sur le site du ministère :

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>

Les Régions inscrivent leur action dans le prolongement de ce cadre déterminé au niveau national. Il est à noter que, depuis la précédente année scolaire, les Régions ont doté les lycées de capteurs CO2 mobiles ou fixes, comme recommandé par les autorités sanitaires.

### En Auvergne-Rhône-Alpes

- 3 000 purificateurs d'air par filtration ont été livrés dans les lycées et les communes ;
- 3 000 capteurs de CO2 connectés ont été acquis par la Région et déployés dans les lycées.

Une nouvelle campagne de livraison d'équipements sanitaires destinés aux agents des lycées (masques, autotest, gel...) est également prévue.

**+ d'informations** Tel : 04 26 73 48 20  
Service presse Auvergne-Rhône-Alpes



### En Nouvelle-Aquitaine

La Région a également accompagné, tout au long de l'année scolaire 2021-2022, l'équipement des EPLE en capteurs CO2 et, le cas échéant, en purificateurs d'air lorsque la configuration des locaux le nécessitait. Par ailleurs, la continuité de la restauration est assurée avec une adaptation du service :

- simplification des menus ;
- réduction du choix ;
- constitution de stocks de repas « tampons » ;
- réorganisation du service pour alléger la charge de travail des agents.

Un guide rassemblant toutes les bonnes pratiques mises en œuvre est en cours de rédaction.

**+ d'informations** [presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr)







## FOCUS SUR LA COMPÉTENCE ORIENTATION : UNE EXPÉRIMENTATION PROMETTEUSE



Beaucoup a été fait depuis la loi du 5 septembre 2018 par les Régions et l'Éducation nationale sur la mise en œuvre du transfert aux Régions de l'information métiers, mais on est encore au milieu du gué.

Chaque Région a complété sa boîte à outils destinée à l'Éducation nationale pour informer les jeunes sur les métiers et les formations, avec :

- **Des solutions pour une orientation de proximité, adaptée à la diversité des territoires.**  
Exemple : les Orientibus qui sillonnent désormais nos territoires (*lire page suivante*).
- **Des solutions pour découvrir les métiers et choisir sa formation en toute connaissance de cause.** Exemple : les réseaux d'ambassadeurs

métiers, les bourses de stages, les services « échanger avec un pro » développés avec les branches professionnelles en Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Sud...

- **Des solutions pour élargir ses horizons et les parcours possibles, sortir des stéréotypes et des déterminismes sociaux.**  
Exemple : les services « aller vers » ou les casques 360° (Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté, Île-de-France).
- **Des solutions pour co-construire une boîte à outils avec les équipes éducatives.**  
Exemple : les 12 ingénieurs orientation de la Région Centre-Val de Loire.

## OCCITANIE UNE POLITIQUE ORIENTATION SCOLAIRE RENOUVELÉE

La Région Occitanie a élaboré un Plan Orientation Scolaire qui sera présenté lors de l'Assemblée plénière de novembre 2022 et est articulé autour des cinq axes suivants.

- **Aller vers, informer les publics au plus près des territoires.**
- **Renforcer l'attractivité des métiers et des formations, pour aider aux choix d'orientation.**
- **Mobiliser les acteurs locaux, et impliquer les partenaires régionaux.**
- **Donner à voir, pour enrichir l'information délivrée aux usagers.**
- **Une Région exemplaire, une Région inclusive, qui donne l'exemple.**

Parmi les nouvelles actions qui seront menées sur le dernier trimestre 2022, figurent :

- **Le lancement des Maisons de l'Orientation Mobile (MOM) à la rentrée 2022.** Deux véhicules aux couleurs de la Région Occitanie sillonneront le territoire régional, en zone rurale comme dans les quartiers, afin de délivrer aux publics scolaires ou demandeurs d'emploi, ou relevant de la politique de la ville des services autour de l'information sur les métiers et la formation ;
- **L'organisation d'un Salon Made in Occitanie :** L'expérimentation de ce premier Salon ID.Métiers est fixée mi-décembre 2022. A destination des élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> domiciliés en zone rurale, il est pensé pour les jeunes et par les jeunes. L'objectif est de valoriser et promouvoir les métiers de la voie professionnelle, notamment ceux en tension ou en transition, et en lien avec la carte des formations du territoire concerné.

+ d'informations [service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr)



## PAYS DE LA LOIRE LE SUCCÈS DES ORIENTIBUS

*La Région souhaite mettre les élèves, leur famille et les enseignants au cœur de sa compétence d'information sur les métiers et les formations qui y mènent.*

Le succès des 5 Orientibus qui sillonnent le territoire ne se dément pas. En 2021-2022, ce sont près de 30 000 élèves qui y ont eu accès. Après un lancement de la campagne d'inscription début juin, ce sont déjà près de 80 % des dates qui sont réservées par les établissements scolaires. Budget : 1 M€.

L'implication des parents est primordiale dans l'orientation. Des ateliers destinés aux parents et à leur(s) enfant(s) ont pour objectif de créer un événement pendant lequel ils peuvent échanger. Organisés en établissement ou en dehors, ils visent à dédramatiser l'orientation, à informer sur les métiers et à ouvrir le dialogue entre parents et enfants.

Les ordinateurs portables remis aux élèves de seconde et de première année de CAP, comportent, par-

mi leurs outils, un espace Orientation conçu comme un mini-site internet.

Enfin, les 5 Référents orientation qui interviennent dans les départements ont pour mission de déployer l'offre de services régionale et de garantir aux établissements scolaires un relais de proximité pour mettre en œuvre des actions dédiées à l'information sur les métiers. A cet effet, ils vont animer un cycle de 3 webinaires qui auront pour cibles les professeurs principaux et professeurs documentalistes des collèges et lycées publics et privés, les conseillers d'orientation des centres d'information et d'orientation et les informateurs conseil des services d'information et de conseil aux familles.

**+ d'informations** [gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr)



## CENTRE-VAL DE LOIRE UNE RÉPONSE À LA HAUTEUR DE L'ENJEU

*Forte de son expérience passée en matière d'orientation, la Région Centre-Val de Loire continue de mobiliser les acteurs de l'économie et de l'éducation pour créer des synergies dans et hors des établissements pour permettre le développement d'un écosystème innovant.*

En effet, les jeunes détiennent globalement une vision très partielle du monde de l'entreprise, souvent inspirée du vécu de leurs parents. Ces difficultés de représentation sont d'autant plus évidentes que les métiers évoluent en permanence du fait des mutations/adaptations auxquelles sont soumis les employeurs, impactés par le numérique, les enjeux écologiques et les transformations de la société.

Dans ce contexte, il est particulièrement difficile pour les jeunes d'imaginer leur place dans le monde du travail, et par voie de conséquence, d'arrêter un parcours de formation.

C'est la raison pour laquelle, la Région, en multipliant les entrées et en proposant des temps de découvertes innovants, produira sur l'année scolaire 2022/2023 une information aux métiers et aux formations qui prendra en compte ces mutations. Stages, interventions de chefs d'entreprises, présentations d'outils de travail, forums des métiers, accès à une documentation adaptée seront notamment mis en place et développés dans les établissements scolaires par les équipes de la Région et de l'Éducation nationale pour rendre les jeunes acteurs de leur orientation.

**+ d'informations** [kim.hamisultane@centrevallaloire.fr](mailto:kim.hamisultane@centrevallaloire.fr)







## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

### LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'ORIENTATION DES JEUNES

*La Région mise sur la réalité virtuelle pour aider les jeunes à choisir leur futur. Depuis septembre 2021, elle déploie dans les collèges et les lycées des casques de réalité virtuelle.*

Couplés à de la vidéo en 360°, ces casques proposent de partir à la découverte des métiers pour mieux choisir son orientation. 550 casques sont déjà en circulation aux quatre coins du territoire. Conçus en partenariat avec les autorités académiques, ils sont couplés à des environnements virtuels imaginés par l'entreprise « Métiers 360 » qui propose une présentation des métiers en immersion à 360°. 120 métiers sont déjà présentés. 600 000 euros d'investissement y ont été consacrés dans le cadre du Plan d'accélération de l'investissement régional.

Toujours dans l'optique de faciliter l'accès à l'information métiers, la Région mettra à disposition des jeunes son nouveau site « Explore demain » au dernier trimestre 2022.

La Région soutient aussi activement les Worldskills, compétition qui voit s'affronter chaque année apprentis et lycéens des filières professionnelles de moins de 23 ans dans leurs métiers respectifs. Enfin, la Région organisera en mars 2023 un grand forum des métiers pour les élèves de toute la Bourgogne-Franche-Comté.

**+ d'infos** [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr)



## RÉGION SUD UNE SOLUTION D'ORIENTATION ADAPTÉE À TOUS

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Région Sud est compétente en matière d'orientation pour organiser des actions d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves dès le collège, des apprentis, des étudiants ainsi que de leurs familles. Cette responsabilité permet donc d'agir sur l'ensemble de la « chaîne », « de l'école à la retraite » et doit permettre de rendre concret et effectif le droit à l'orientation tout au long de la vie.*

En s'appuyant sur une offre régionale renouvelée et adaptée, la Région Sud met à la disposition des jeunes tous les éléments nécessaires pour réussir leur orientation et préparer leur avenir professionnel dans les meilleures conditions.

• **Orientation-regionsud.fr, le site pour trouver sa voie.** Afin de répondre aux usages des jeunes, la Région Sud favorise un accès à l'information via des supports numériques. Dans ce cadre, elle a développé le site [www.orientation-regionsud.fr](http://www.orientation-regionsud.fr), pensé en « mobile first » et « responsive Web », c'est-à-dire conçu prioritairement pour les supports mobiles (téléphones portables, tablettes, ordinateurs portables).

S'inscrivant dans les grands axes de la politique régionale, il propose une information ancrée dans les réalités du territoire et au service du développement économique en mettant à disposition des données et une offre de services adaptées à tous les stades de la vie (demandeurs d'emploi, actifs, scolaires, ...).

• **Le 0 800 600 007, un numéro pour toutes les formations.** Afin de compléter son dispositif d'information et d'orientation, la Région Sud a fait le choix d'ouvrir une plateforme d'accueil téléphonique dédiée..

En composant le 0 800 600 007 (Numéro vert, appel gratuit depuis un poste fixe. Tous les jours de 9h à 19h sauf vendredi de 9h à 13h), des conseillers spécialisés accompagnent les élèves, les demandeurs d'emplois et les actifs dans leurs démarches, en répondant à leurs questions sur les formations, les métiers et les aides et dispositifs régionaux.

**+ d'informations** [servicedepresse@maregionsud.fr](mailto:servicedepresse@maregionsud.fr)



## HAUTS-DE-FRANCE

### PROCH'ORIENTATION AIDE LES JEUNES À TROUVER LEUR VOIE

*Depuis mars 2019, le dispositif Proch'Orientation mis en place par la Région Hauts-de-France, met les collégiens, les lycéens, les apprentis et les étudiants en relation avec des professionnels. L'objectif ? Créer des vocations !*

Ce dispositif permet à chacun de disposer d'informations actuelles sur les métiers et les formations, il s'appuie sur des « ambassadeurs des métiers » qui interviennent dans les classes, ou en virtuel avec comme mission d'apporter des réponses au plus près des territoires.

**Le site [prochorientation.fr](http://prochorientation.fr) recense aujourd'hui 1 700 ambassadeurs des métiers et des formations.**

Proch'Orientation s'appuie notamment sur des référents départementaux qui interviennent au cœur des territoires, en contact direct avec les établissements scolaires, de formation ou d'accompagnement des jeunes. Leurs missions : mettre en place des actions concrètes sur le terrain pour informer au mieux les élèves dans leur découverte des métiers, des formations qui y mènent, et des perspec-

tives d'emploi correspondantes dans les Hauts-de-France.

La Région est soucieuse de donner l'opportunité à tout un chacun de découvrir différents métiers. C'est pourquoi, elle permet aux jeunes de 14 ans d'effectuer davantage de stages que ceux compris dans leur cursus. En signant les conventions lorsque l'organisme de formation ne le peut pas, la Région permet aux jeunes de réaliser des stages durant les périodes de vacances scolaires, dans un domaine sans lien nécessaire avec leur parcours. Ainsi, elle prend le relais pour garantir la bonne organisation de ce temps de découverte des métiers et de l'entreprise, ce qui constitue un réel plus dans les expériences du jeune et une ligne supplémentaire dans le CV.

**+ d'informations** [peggy.collette@hautsdefrance.fr](mailto:peggy.collette@hautsdefrance.fr)





En cette rentrée, l'ambition des Régions reste de répondre aux besoins des équipes éducatives, chargées de concevoir avec leurs services les heures dédiées à l'information sur les métiers, au collège puis au lycée (54 h par an).

**Les Régions croient à cette mission belle et essentielle : accompagner nos jeunes dans la construction de leur avenir.**

En revanche, la loi de 2018 ne résout pas la difficulté que rencontrent encore les Régions pour mobiliser les équipes pédagogiques sur les actions qu'elles organisent. Particulièrement au collège où la Région n'est pas naturellement identifiée.

Il faut aussi former les professeurs principaux et tous les personnels de l'Éducation nationale qui interviennent sur le sujet orientation. Pour qu'ils aient le réflexe de se tourner vers la Région et son offre de services. Cela relève de la responsabilité de l'État.

**Aujourd'hui, les Régions souhaitent aller plus loin : elles souhaitent être reconnues comme cheffes de file de l'orientation des jeunes et des demandeurs d'emploi.**

La nouvelle demi-journée en 5<sup>e</sup> consacrée à la découverte du milieu professionnel (18 h par élève sur l'année) peut être mise en œuvre par les Régions, à condition que la réforme de 2018 soit complétée pour leur donner cette responsabilité.

Les Régions souhaitent agir en partenariat avec l'Éducation nationale sur l'éducation à l'orientation, et s'interrogent sur l'avenir de l'ONISEP (programme Avenir(s)).

## Les propositions du Livre Blanc des Régions

- Transférer, de l'Éducation nationale à la Région, l'ensemble des moyens relatifs à la compétence (DR ONISEP et CIO).
- Créer des agences régionales de l'orientation professionnelle sous pilotage des Régions, associant l'ensemble des acteurs (collèges, lycées, universités, Pôle Emploi, APEC, Cap Emploi, missions locales, CARIF-OREF, associations ad hoc et branches professionnelles) et chargées d'animer des « campus » par bassin d'emploi.

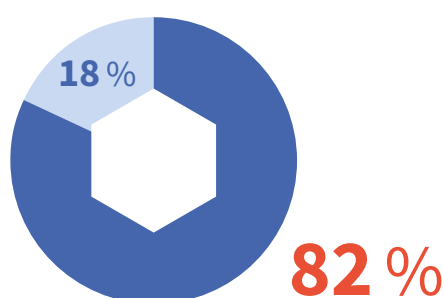


## LES PREMIERS RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LA COMPÉTENCE

L'Observatoire des politiques régionales a réalisé en juin-juillet 2022 une enquête sur les actions des Régions en matière d'orientation.

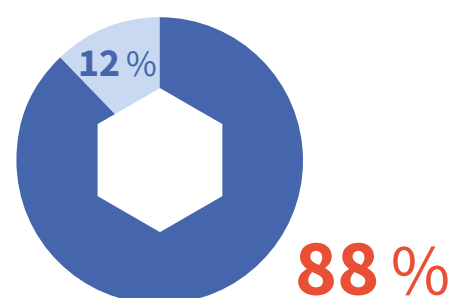
Les principaux résultats de cette enquête sont présentés ci-dessous.

### PRÉSENCE DANS CHAQUE RÉGION D'UN.E VICE-PRÉSIDENT.E EN CHARGE DE L'ORIENTATION



Pourcentage de Régions disposant d'un.e Vice-Président.e en charge de l'orientation

### PRÉSENCE DANS CHAQUE RÉGION D'UNE DIRECTION EN CHARGE DE L'ORIENTATION



Pourcentage de Régions disposant d'une direction chargée de l'orientation

### TOUTES LES RÉGIONS TERRITORIALISENT LEUR POLITIQUE D'ORIENTATION

100 % des Régions territorialisent leur politique d'orientation et pour ce faire, s'appuient :

pour **29 %** d'entre elles sur  
**des Maisons de la Région**

pour **41 %** d'entre elle sur  
**des agents « volants »**

pour **65 %** d'entre elles sur  
**d'autres moyens\***

\* Exemples : permanences d'accueil du public au sein des antennes de la Région, appui sur les Carif-Oref via les Cités des métiers ou des structures d'Accueil-Information-Orientation, etc.

### DEPUIS LA LOI DE 2018 TOUTES LES RÉGIONS ONT MIS EN ŒUVRE DES ACTIONS D'INFORMATION AUX MÉTIERS

- Organisation d'événements dédiés (salons, conférences, compétitions métiers...)
- Organisation de campagnes de sensibilisation / communication
- Mise en place de formations dédiées
- Mise en place d'un ou plusieurs portails en ligne dédiés
- Publication de guides dédiés
- Mise en place d'un réseau d'ambassadeurs des métiers
- Mise en place d'actions d'immersion en entreprise
- Autres

Loi du 5/09/2018 : « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »



## NOMBRE TOTAL D'AGENTS (EN ETP) (AGENCES + SERVICES) EN CHARGE DE L'ORIENTATION



**361**

En moyenne, chaque Région s'appuie sur 24,1 équivalents temps plein (ETP) chargés de l'orientation  
Hors Guadeloupe, Guyane et Île-de-France

## BUDGET TOTAL DES RÉGIONS CONSACRÉ À L'ORIENTATION EN 2022



**85 M€**

Budget consacré à l'orientation intégrant publics scolaires, universitaires, adultes et le service public régional de l'orientation (SPRO)

## MONTANT TOTAL DE LA COMPENSATION OBTENUE PAR LES RÉGIONS AU TITRE DE LA LOI DE 2018



**8 M€**

Sur l'ensemble des Régions, la compensation prévue pour la mise en œuvre du SPRO représente moins de 10 % du budget dédié

## ACTIONS, SERVICES ET OUTILS MIS EN ŒUVRE PAR LES RÉGIONS EN FAVEUR DE L'ORIENTATION

Pourcentage de Régions ayant mis en place les actions suivantes

Organisation d'événements dédiés  
(salons, conférences, compétitions métiers...)

Un ou plusieurs portails en ligne dédiés

Publication de guides dédiés

**100%**

Organisation de campagnes de sensibilisation / communication

**82%**

Mise en place de formations dédiées

Mise en place d'actions d'immersion en entreprise

**65%**

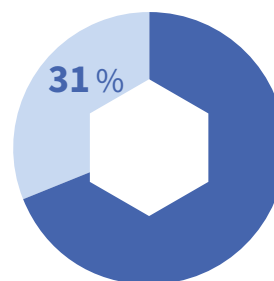
Réseau d'ambassadeurs des métiers

**59%**

Autres\* **29%**

\* Exemples : Création d'un GPS de l'orientation, élargissement du dispositif école-entreprise en direction des collèges, bus de l'orientation, etc.

## ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION OUVERTES AUX PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



**69%**

Pourcentage de Régions ayant mis en place des actions de type : webinaires, ateliers ou modules de formation sur les réalités des secteurs en tension, les filières économiques ; création d'une plateforme « espace pro » fournissant des informations utiles aux équipes pédagogiques, etc







1 quai de Grenelle, 75015 Paris  
Tel : 01 45 55 82 48 - [contact@regions-france.org](mailto:contact@regions-france.org)  
[www.regions-france.org](http://www.regions-france.org)

**Contact presse** Violaine Hacke - Tel : 06 28 47 53 55 - [vhacke@regions-france.org](mailto:vhacke@regions-france.org)